



Concours général des lycées et des métiers

Circulaire n° 2022-145 du 24/11/2022 relative au concours général des lycées et au concours général des métiers

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet du recteur

Affaire suivie par Cécile Tabarin et Christine Darnault

Tél : 01 57 02 62 45

Mél : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées

Références :

- Note de service du 2-11-2022 (NOR : MENE2229913N)
 - Note de service du 3-11-2022 (NOR : MENE2229925N)
-

Chaque année, le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

L'examen des compositions donne lieu aux récompenses suivantes :

- Trois prix
- Cinq accessits
- Dix mentions

Ces prix sont remis par le ministre de l'Éducation nationale. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix reçoivent leur récompense lors d'une cérémonie en Sorbonne.

- **Le concours général des lycées**

Il s'adresse aux élèves de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat.

[Le concours général des lycées](#) comporte 30 disciplines.

- **Le concours général des métiers**

Il s'adresse aux élèves de terminale des lycées d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat et aux apprentis en année terminale de formation en centre de formation d'apprentis.

[Le concours général des métiers](#) comporte 18 spécialités de baccalauréat professionnel.

Calendrier et déroulement du concours

a. Inscriptions au concours

Les inscriptions seront ouvertes sur l'application Cyclades du **lundi 21 novembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 minuit (heure de Paris)**.

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard le **jeudi 8 décembre 2022 minuit (heure de Paris)**.

b. Déroulement du concours

Une seule épreuve a lieu pour les disciplines générales : c'est une épreuve écrite qui se déroule dans différents centres d'examen de chaque académie.

Pour **les disciplines technologiques, deux épreuves ont lieu** :

- La première épreuve d'admissibilité se déroula le **mercredi 8 mars 2023** pour toutes les spécialités.
- La deuxième épreuve pratique d'admission est organisée dans un seul établissement scolaire, pour chaque discipline. En 2023, les épreuves d'admission des disciplines technologiques du concours général des lycées se déroulent entre **le mardi 9 mai et le mercredi 31 mai 2023**.

La direction de la communication du rectorat est à votre disposition pour mettre en lumière les candidats de vos établissements tout au long de leur préparation. N'hésitez à la joindre en écrivant un message à l'adresse suivante : cecile.tabarin@ac-creteil.fr

Je vous remercie par avance de contribuer à valoriser nos élèves en les invitant à participer nombreux, dans toutes les disciplines, à ce concours prestigieux.

Le Recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT